YESOD

Cabinet d'Avocats d'Affaires Spécialisé en Recouvrement de Créances

Le 29 juillet 2025

CRÉANCIER:

DÉBITEUR:

Societe Debitrice SARL 456 Avenue du Debiteur, 75002 Paris

MISE EN DEMEURE DE PAYER

Monsieur, Madame,

Par la présente, nous vous mettons en demeure de bien vouloir régler la somme de 5 000,00 ?

correspondant à :

- Facture n° FAC-2024-001

- Date d'échéance : 31 décembre 2024

- Objet : Facture impayee pour prestations de service

Cette créance demeure impayée à ce jour malgré nos relances précédentes.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir procéder au règlement de cette somme

dans un délai de HUIT (8) JOURS à compter de la réception de la présente mise en demeure. À défaut de règlement dans ce délai, nous nous réserverons le droit d'engager contre vous toute

action en recouvrement que nous jugerons utile, y compris par voie judiciaire, et ce à vos frais, Nous vous rappelons qu'aux termes de l'article 1231-6 du Code civil, le débiteur est de plein droit risques et périls.

constitué en demeure par la seule exigibilité de l'obligation, lorsque celle-ci résulte d'un écrit. Dans l'espoir que vous voudrez bien régulariser cette situation dans les meilleurs délais, nous vous

prions d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Cabinet YESOD

Avocat au Barreau